Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260924-D07DFB_SEP26-DE

Direction des Finances et du Budget / JFM

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2026

7- RESILIATION DE LA COOPERATION ASSAINISSEMENT AVEC SAINT-GEORGES DE REINTEMBAULT

Rapporteur : M. BOUVATTIER

Depuis le 1er janvier 2020, la Ville de Fougères et la commune de Saint-Georges-de-Reintembault collaborent dans le cadre d'une convention de coopération concernant la gestion de l'assainissement collectif.

Lors de sa séance du 6 juillet 2026, Fougères Agglomération a délibéré afin de résilier à l'amiable, avec effet au 31 décembre 2026, les conventions de subdélégation signées avec les communes de Fougères, Lécousse et Saint-Georges-de-Reintembault.

Cette décision s'inscrit dans la perspective des évolutions suivantes au 1er janvier 2027 :

- Le transfert de la compétence distribution d'eau potable au syndicat Eau du Pays de Fougères ;
- La reprise directe par Fougères Agglomération de la gestion de l'assainissement collectif.

Cette décision a été notifiée aux communes concernées. À ce titre, Fougères Agglomération propose de réduire à trois mois le délai de préavis relatif aux conventions de délégation en assainissement.

Au vu de ces éléments, il vous est proposé avec l'avis favorable de la commission des finances :

- De valider la fin de la coopération entre Fougères et Saint Georges de Reintembault et de résilier la convention de coopération assainissement avec effet au 31 décembre 2026 ;
- D'accepter la réduction du délai de préavis à 3 mois pour la convention de coopération assainissement;
- D'autoriser Mme le Maire (ou son représentant) à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE – 2 ABSTENTIONS (Mme D'ORSANNE, M. GENAR)

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères, le 24 septembre 2026

Madame le Maire,

Le Maire

ALICE LEBRET

Signé électroniquement par : Alice LEBRET
Le 2026-09-29T09:04:11+02:00

Le secrétaire de séance,

L'adjoint Délégué à la Jeunesse, vie étudiante, conseil municipal des jeunes

ANTHONY HUE

Signé électroniquement par : Anthony HUE
Le 2026-09-29T13:09:59+02:00

Signé électroniquement par Alice LEBRET le 29/09/2026 09:04:11